

AVIS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE SANTÉ DE BOURGOGNE SUR LE RESPECT DES DROITS DES USAGERS DU SYSTEME DE SANTÉ BOURGUIGNON

Séance du mardi 1 décembre 2009

Après avoir pris connaissance du rapport 2009 sur le respect des droits des usagers de Bourgogne, recueils d'informations auprès des établissements hospitaliers publics et privés, la Conférence Régionale de Santé préconise de :

- demander à l'ensemble des établissements de soins de se doter d'un protocole concernant la délivrance des informations de santé des patients. Moins de 50% des établissements sont en capacité en 2009 de produire ce document, sans progression significative par rapport à 2008.
- généraliser, dans le cadre du plan individuel de formation, les formations relatives à la délivrance des informations de santé.
- renforcer les procédures adaptées pour l'information dispensée aux mineurs et majeurs protégés au sein de l'établissement. Seuls 25% des établissements en sont pourvus.
- améliorer les procédures sur la conservation des archives médicales selon les normes en vigueur.
- continuer les efforts visant à diminuer le délai d'obtention de l'information, à la suite de la demande des usagers.
- mettre tout en œuvre afin que tous les établissements de santé transmettent un résumé médicalisé nécessaire et suffisant, dans des délais rapides, aux autres professionnels s'occupant du patient.
- harmoniser au niveau régional, les coûts de facturation pour la copie du dossier médical, en étudiant la possibilité de la gratuité de ceux-ci.
- développer les protocoles de prise en compte du patient et de son entourage dans l'élaboration du projet thérapeutique.
- promouvoir la numérisation et la télétransmission des dossiers médicaux.

La Conférence Régionale de Santé souligne la progression de la reconnaissance des usagers, de leurs droits et de leur place dans les établissements bourguignons, notamment dans les domaines du droit à l'information, du droit à l'accès à l'information et de la participation au fonctionnement du système de santé.